



Numéro 104
19 juillet 2017



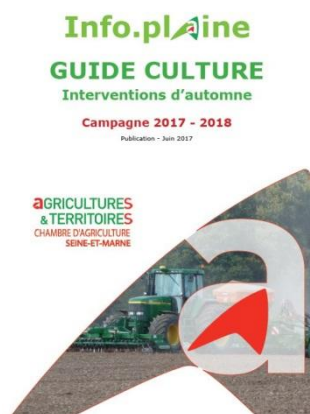
MAÏS :
Ravageurs

BETTERAVE :
Maladies du feuillage
Ravageurs

RESULTATS D'ESSAIS :
Colza

**INTERCULTURE-
DEROGATIONS- BILAN
AZOTE**

GUIDE CULTURE INFO.PLAINE - Interventions d'automne 2017



Pour vos interventions d'été et d'automne, retrouvez toutes nos préconisations sur la gestion de l'interculture (couverts végétaux et gestion des adventices) ainsi que sur les différentes cultures d'hiver (colza, blé tendre, orge d'hiver et protéagineux d'hiver), en termes de choix variétal, traitement de semences, implantation, désherbage, lutte contre les ravageurs d'automne, dans notre **guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne 2017**.

Le guide présente également d'autres sujets comme les conditions de pulvérisation et des éléments de réglementation relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la directive nitrates.

Où trouver le guide ?

- Version informatique : [téléchargeable](#) gratuitement sur notre site Internet.
- Version papier : au prix de 35 € TTC. Sur demande auprès du secrétariat du pôle Agronomie et Environnement (tél. : 01.64.79.30.75) ou par mail agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr ou [bon de commande](#) en ligne.

MAÏS

➤ Ravageurs

➤ Pucerons

En forte régulation cette semaine, aucune intervention n'est justifiée. La régulation se fait par les auxiliaires, souvent observés dans les parcelles du réseau.

➤ Pyrales

Le nombre de captures est en diminution ; le pic de vol a donc eu lieu fin de semaine dernière, avec une semaine d'avance par rapport aux autres années mais avec une intensité supérieure à la moyenne 2010-2016. Comme l'indique le BSV, il n'y a pas de ponte observée cette semaine. Mais des larves au stade baladeur ont été observées dans les parcelles.

Techniquement, les produits de type CORAGEN permettent un positionnement à + 5 jours du pic de vol mais aujourd'hui, les maïs sont trop développés pour permettre une intervention.



Seuil indicatif de risque : 10 % des pieds porteurs d'une ponte
Produits conseillés : CORAGEN 0,125 l/ha

Conditions d'utilisation des insecticides : une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenez uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 25 du 18 juillet 2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise VAN CRANENBROECK
01 64 79 30 75 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Économie, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Équipement, du Transport et de l'Énergie

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Énergie

OPE.COS.ENR15 28/09/16

BETTERAVES

Comme annoncé la semaine dernière, les conditions climatiques (alternances pluie-chaleur) sont très favorables au développement de la cercosporiose et de la rouille.

70 % des parcelles du réseau présentent des symptômes de cercosporiose et 85 % sont au-dessus du seuil.

Concernant la Rouille, sa présence est détectée sur l'ensemble du réseau mais sans atteindre les seuils.

Les seuils d'intervention

Il est important d'adapter sa protection fongique en fonction de la résistance variétale et de la pression de l'année. Une intervention fongicide sera justifiée seulement si un seuil est atteint.

Seuil d'intervention	1 ^{er} traitement	2 ^{ème} traitement	3 ^{ème} traitement*
Début de la protection avant le 15 août			
Oïdium	15 %	30 %	30 %
Rouille	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	5 %	20 %	25 %
Ramulariose	5 %	20 %	25 %

* le 3^{ème} traitement sera justifié seulement sur variété sensible, récolte tardive et un climat favorable au développement des maladies.

Délai minimal entre deux traitements : 3 semaines

Produits conseillés :

- Si rouille : ARMURE 0,6 l/ha ou SPYRALE 0,9 l/ha ou IBEX 1 l/ha
- Si cercosporiose : SPYRALE 0,9 l/ha ou MONNAIE / PLAYER 1 l/ha

Conditions d'utilisation des fongicides : intervenez tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.



Méthode alternative : adapter la tolérance variétale au risque maladie, allonger les rotations.

Information réglementaire concernant la fenpropimorphe (Source ITB)

Une modification au niveau européen vient d'intervenir concernant les Limites Maximales de Résidus (LMR) de la matière active fenpropimorphe pour la betterave.

Pour respecter cette réglementation, les applications de MONNAIE, PLAYER, OPUS TEAM, RESONANCE sur betteraves ne seront plus autorisées à partir du 24 août 2017.

La société BASF a déposé un dossier de modification des conditions d'usage pour ces produits auprès de l'ANSES afin de débloquer au plus tôt la situation.

Ravageurs

Noctuelles

Stabilisation des captures avec une légère diminution du niveau des dégâts. 25 % des parcelles du réseau atteignent le seuil (50 % de plantes avec dégâts).

Surveillez vos parcelles.

Seuil indicatif de risque : 50 % des plantes avec morsures et/ou chenilles

Produits conseillés : KARATE ZEON 0,0625 l/ha



Conditions d'utilisation des insecticides : une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenez uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.

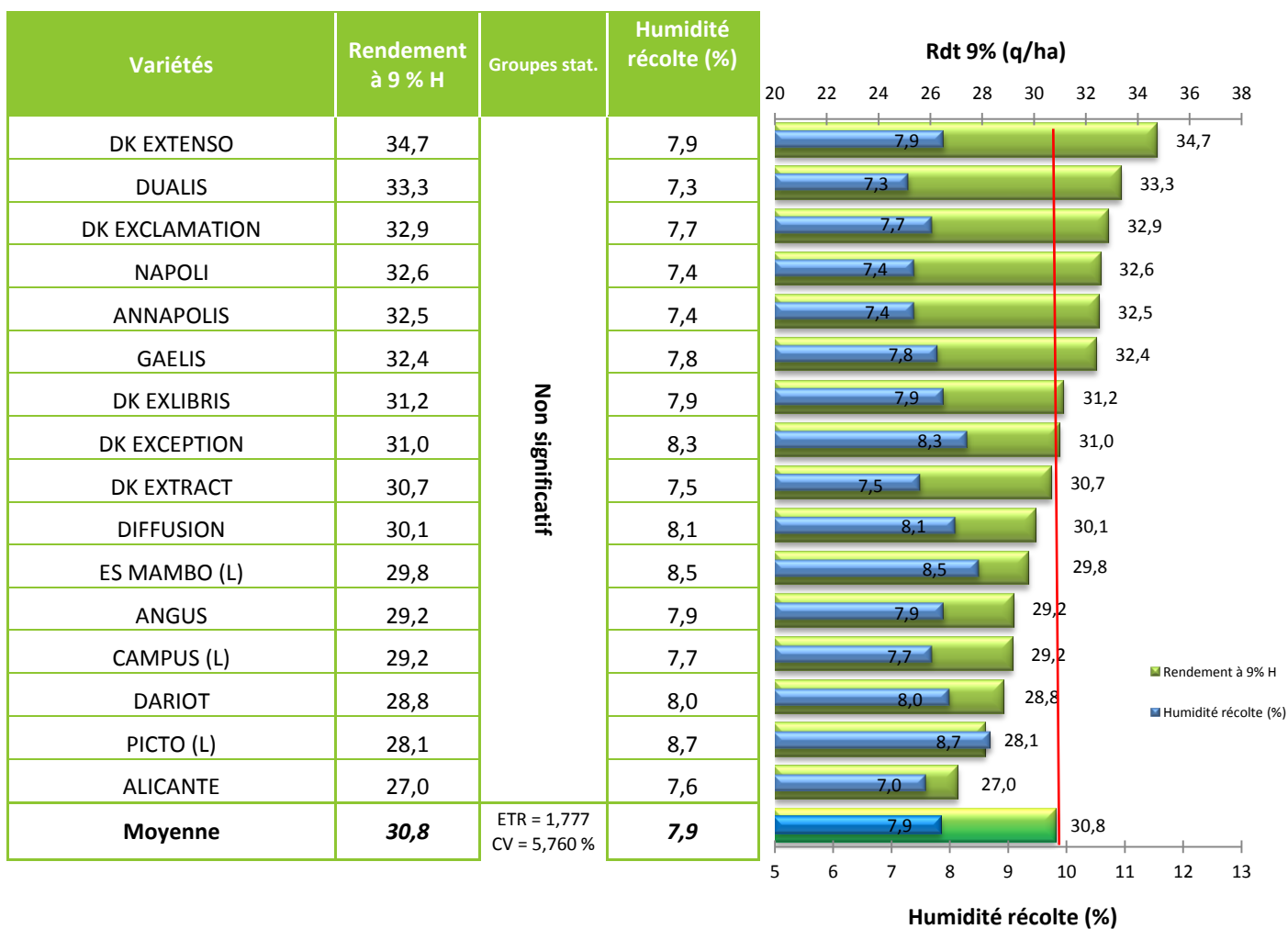
RESULTATS ESSAIS

➤ Résultats colza d'hiver, terre superficielle

Lieu : St Germain-Laval (77)
Date semis : 26 août 2016

Type de sol : Argilo-calcaire
Date récolte : 15 juillet 2017

Précédent : Escourgeon



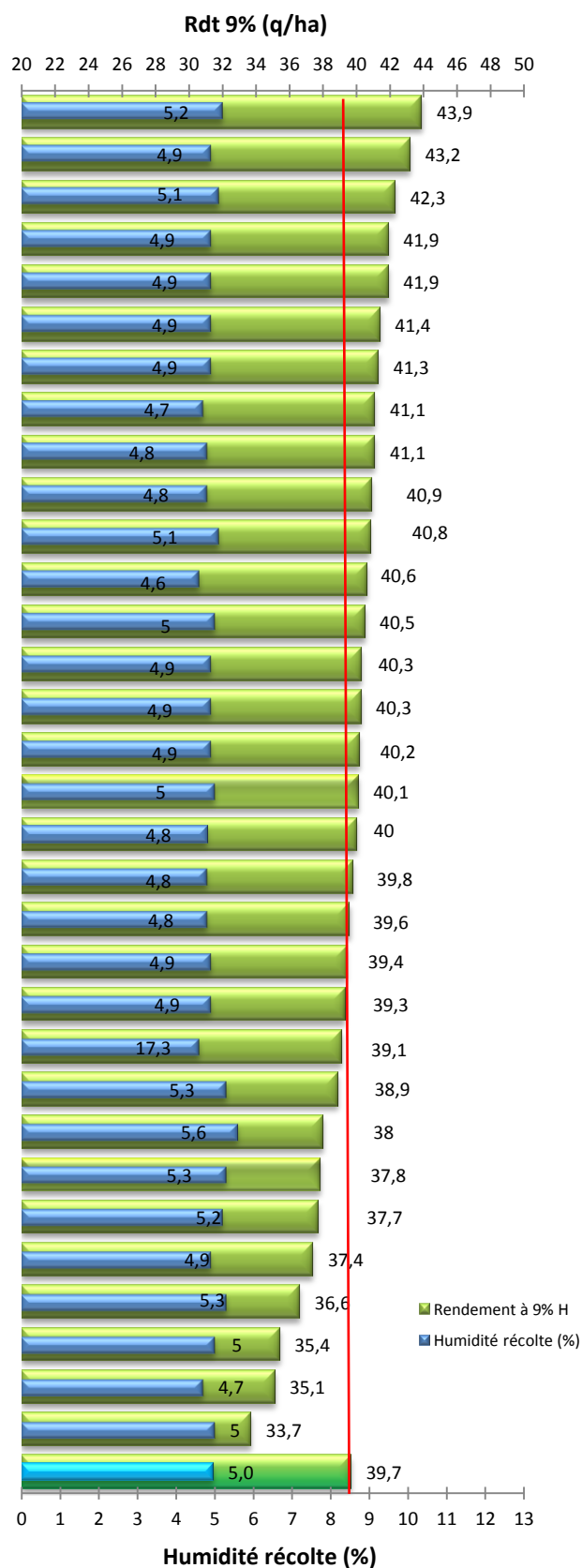
▲ Résultats colza d'hiver, terre profonde (CA IDF)

Lieu : Milly-la-Forêt (91)
Date semis : 22 août 2016

Type de sol : limon argileux moyennement profond
Date récolte : 6 juillet 2017

Précédent : Blé tendre

Variétés	Rendement à 9 % H	Groupes stat.	Humidité récolte (%)
TOPAZE	43,9	A	5,2
HALYN	43,2	AB	4,9
MEMORI CS	42,3	ABC	5,1
CRISTIANO KWS	41,9	ABC	4,9
HRB416	41,9	ABC	4,9
DUALIS	41,4	ABC	4,9
ES MAMBO (L)	41,3	ABCD	4,9
ARCHITECT	41,1	ABCD	4,7
DK EXCEPTION	41,1	ABCD	4,8
ES GAELIS	40,9	ABCD	4,8
ANNAPOLIS	40,8	ABCD	5,1
DIFFUSION	40,6	ABCD	4,6
RG HR17460	40,5	ABCD	5
DARIOT	40,3	ABCD	4,9
ES IMPERIO	40,3	ABCD	4,9
DK EXSTORM	40,2	ABCD	4,9
PICTO (L)	40,1	ABCD	5
NAPOLI	40	ABCD	4,8
FERNANDO KWS	39,8	ABCD	4,8
DK EXENTIEL	39,6	ABCD	4,8
DK EXTRACT	39,4	ABCD	4,9
CUZZCO	39,3	ABCD	4,9
ALICANTE	39,1	ABCD	4,6
DK EXTENSO	38,9	ABCD	5,3
DK EXLIBRIS	38	ABCD	5,6
DK EXCLAMATION	37,8	ABCD	5,3
CAMPUS (L)	37,7	ABCD	5,2
SM 1617	37,4	ABCD	4,9
DK EXPRIT	36,6	ABCD	5,3
INV 1010	35,4	BCD	5
ANGUS	35,1	CD	4,7
DK EXPANSION	33,7	D	5
Moyenne	39,7	ETR = 2,435 CV = 6,139 %	5,0



INTERCULTURE – DEROGATIONS – BILAN AZOTE

- **Interculture longue** : couverture obligatoire des sols pendant 2 mois minimum
 - soit par l'implantation d'un couvert (ou CIPAN) sachant que le colza, l'orge et le blé sont possibles mais uniquement en mélange et que les légumineuses sont limitées à 50 % du mélange,
 - soit en laissant les repousses de colza ou de céréales si elles sont suffisamment denses et homogènes. La surface en céréales est limitée à 20 % de la surface en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.
- **Succession colza/céréales** : maintenir les repousses de colza 1 mois minimum.
- **La couverture des sols n'est pas obligatoire si :**
 - Présence de chardons (uniquement sur la partie infestée),
 - Des faux-semis sont prévus pour lutter contre les adventices ou limaces,
 - Des épandages de boues de papèterie avec un C/N > 30 sont prévus.

Pour toutes ces situations, une déclaration est à faire auprès de la DDT avant le 15 août avec la localisation des surfaces concernées sur orthophotoplan en remplissant un formulaire que vous trouverez sur ce [lien](#).

➤ Zoom sur le calcul du bilan azoté

Le calcul du bilan azoté et l'inscription de sa valeur dans le cahier d'enregistrement sont obligatoires pour les îlots cultureux situés en Zone d'Action Renforcée (ZAR) ([liste des communes](#)) et dans les cas de dérogations à l'implantation des CIPAN.

Vous trouverez un fichier d'aide au calcul vers ce [lien](#).

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
FONGICIDES	
ARMURE	Difénoconazole 150 g/l + propiconazole 150 g/l
SPYRALE	Difénoconazole 100 g/l + fenpropidine 375 g/l
IBEX	Epoxiconazole 50 g/l + pyraclostrobine 133 g/l
MONNAIE / OPUS TEAM / PLAYER / RESONANCE	Epoxiconazole 84 g/l + fenpropimorphe 250 g/l
INSECTICIDES	
CORAGEN	Chlorantraniliprole 200 g/l
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine 100 g/l



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

